



## PRÉFET DE LA LOIRE

Préfecture

Service de la coordination des politiques publiques et  
de l'appui territorial

Pôle d'appui territorial

Affaire suivie par : Yasemin GALLO et Nelly CHAMBON  
E-mail : [pref-enquetes-publiques@loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loire.gouv.fr)  
Téléphone : 04 77 48 48 36 et 48 59  
Télécopie : 04 77 48 45 60

### **ARRÊTÉ N°2020/001 PAT DU 21 février 2020 DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA PLAGNE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ A LA DEMANDE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

Le préfet de la Loire

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 1 à L 251-2 et R 111-1 à R 232-8;  
**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'état dans les régions et départements ;  
**VU** le décret du 3 mars 2016 portant nomination de M. Evence RICHARD, Préfet de la Loire ;  
**VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;  
**VU** l'arrêté n° 19-86 du 19 décembre 2019, portant délégation permanente de signature à Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;  
**VU** la délibération du 25 janvier 2018 par laquelle le bureau métropolitain de Saint-Étienne Métropole sollicite l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement de la rue de la Plagne à SAINT-PAUL-EN-JAREZ ;  
**VU** l'arrêté préfectoral N°2019/00032 PAT du 20 septembre 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;  
**VU** le dossier d'enquête publique et le registre y afférent ;  
**VU** les pièces du dossier constatant :  
- que l'arrêté du 20 septembre 2019 a été affiché en mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ ;  
- que les formalités de publicité dans la presse ont été effectuées ;  
- que le dossier d'enquête d'utilité publique ainsi que le registre ont été déposés du 17 octobre au 7 novembre 2019 inclus en mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ ;  
**VU** l'avis de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes du 24 mai 2018 préalable à l'enquête ;  
**VU** le résultat de l'enquête ;  
**VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur ;  
**SUR proposition** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

### **ARRETE**

**Article 1** – Sont déclarés d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux à entreprendre par Saint-Étienne Métropole, pour le projet d'aménagement de la rue de La Plagne sur la commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ.

**Article 2** – A défaut d'acquisition à l'amiable, les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un **délai de cinq** ans à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** - La validation des éléments finalement retenus à l'étape d'Avant projet devra intégrer les demandes et rappels formulés par les services consultés.

**Article 4** - Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire et mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) sous la rubrique "[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes publiques](#)".

**Article 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans les deux mois à partir de sa publication.

**Article 6** - Le secrétaire général de la préfecture de la Loire, le président de Saint Etienne Métropole, le maire de SAINT-PAUL-EN-JAREZ et la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Étienne, le 21 février 2020

Signé Thomas MICHAUD

## COPIE ADRESSEE A :

- le président de Saint Etienne Métropole
- le maire SAINT-PAUL-EN-JAREZ
- la directrice départementale des territoires de la Loire (DDT 42)
- le commissaire enquêteur : Patrick BREYTON
- recueil des actes administratifs
- site internet
- archives